L'hôpital Sainte-Catherine à Paris *
(1181 - 1794)

par Jean CHEYMOL **

Les « CATHERINETTES », *religieuses de l'hôpital Sainte-Catherine en la rue Saint-Denis* (1184-1794), *furent très sympathiques à la population parisienne.*

Assurant l'hospitalisation passagère des jeunes femmes arrivant de province dans un quartier « chaud », elles furent à l'origine des œuvres de protection des jeunes filles, organisant plus tard leur placement.

En plus des soins aux malades, elles prirent la charge d'ensevelir les morts provenant des geôles, ou abandonnés sur la rue ou repêchés en Seine. Bien que collaboratrices du Châtelet, elles surent se faire respecter de la police, parfois au cours de démêlés héroï-comiques.

Situons sur le plan le plus ancien de Paris, dressé par Truschet et Hoyau (1552), les principaux points de notre propos d'aujourd'hui.

(Pour le lire, rappelons que sur ces documents anciens, le Nord est à gauche).

D'abord la « *Grant-rue-Saint-Denys* », voie romaine doublant vers le Nord la principale route de la ville (rue Saint-Martin actuelle). Grâce aux rois de France, dès le haut Moyen Age, elle prend la priorité sur celle-ci. Pour les souverains, son parcours solennel marqua les deux dates majeures de leurs règnes :

— après le sacre à Reims, l'accueil enthousiaste de la population parisienne est un signe de loyalisme valant une deuxième consécration ;

* Communication présentée à la séance du 20 novembre 1982 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 14, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris.

Fig. 1. — Plan de la rue Saint-Denis (Truschet et Hoyau, 1552). En *a :* le Grand Châtelet. En b *:* l'église Sainte-Opportune. En *c :* l'Hôpital Sainte-Catherine. En *d :* le cimetière des Saint-Innocents.

— à la fin de leur vie, le départ de leur dépouille royale, visage découvert, vers la basilique de l'abbaye de Saint-Denis, s'y fait entre les rangées endeuillées des citadins accourus (1). Aussi la rue Saint-Denis est-elle qualifiée, dans un acte de 1141, de « voie royale », de « voie de Paris ».

En *a :* le *Grand-Châtelet,* créé pour défendre le Grand-Pont reliant la Cité au Faubourg nord. Il fut le siège de la Justice royale et prison jusqu'en 1802, date de sa démolition.

En *b :* l'appréhension de l'an 1000 suscita de nombreux dons à l'Eglise et la création d'œuvres pieuses. Dès le IXe siècle s'éleva l'*église Sainte-Opportune.* La fausse date fatidique passée, l'élan religieux persista, d'où floraison de monastères et d'hôpitaux. Pour la rue Saint-Denis (2), n'en retenons qu'un :

En *c : l'hôpital Sainte-Catherine,* qui sera au centre de cet exposé.

---

(1) Dagobert 1er (600-638), bâtisseur de l'abbaye, fut le premier roi français inhumé ; ultérieurement, tous les Capétiens suivirent son exemple, à l'exception de Louis XI qui lui préféra l'église de Cléry, et des deux derniers de la dynastie : Charles X et Louis-Philippe.

(2) Aux siècles anciens, on y comptait 5 églises, 3 couvents, 5 hospices, tous disparus, sauf l'église Saint-Leu - Saint-Gilles.

En *d :* signalons également le *cimetière des Saints-Innocents,* dont nous aurons également à parler.

Une distance de 300 mètres environ sépare seulement les points extrêmes cités ci-avant.

⁂

Sainte Opportune, moniale morte en odeur de sainteté en 770, fut en ce temps l'objet d'un culte fervent. Une partie de ses reliques vénérées furent placées dans une église élevée sous son vocable, près de la rue Saint-Denis. Elles attirèrent rapidement une foule de visiteurs locaux et de pèlerins. A tel point que, devant une telle affluence, il fallut créer à proximité (vers l'an 1180) un refuge hospitalier.

Ce fut *l'hôpital des Pauvres-de-Sainte-Opportune* ou *Ostellerie de Sainte-Opportune* (3). Il s'éleva à l'angle méridional de la rue des Lombards (dite alors de La Buffeterie) et de la rue Saint-Denis. Les seuls actes que nous possédons sont des donations de maisons faites à l'hôpital (en 1188, 1209, 1212) ; il existait donc déjà quelques années avant.

A l'origine, personnel uniquement masculin (frères de Saint-Augustin) puis, avec la réception conjointe de femmes, il y eut aussi des religieuses (1328).

Les pèlerins de Sainte-Opportune diminuant, le but hospitalier changea ; on n'y accueillit plus que des femmes de passage à Paris et il resta seulement des sœurs Augustines s'administrant elles-mêmes sous la direction éloignée d'un maître, prêtre séculier nommé par l'évêque.

L'hôpital changea de nom, devint *l'hôpital de Sainte-Catherine,* probablement en 1222, date de la construction de la chapelle.

Hôpital de Sainte-Catherine, dit parfois Hôtel-Dieu de Sainte-Catherine

Vocable nouveau, Sainte-Catherine, patronne et protectrice des jeunes filles. La population parisienne, avec une familiarité reconnaissante, baptisa vite « Catherines » ou « Catherinettes » ces religieuses augustines (4).

Trois but principaux imposés par leurs statuts :

— l'hospitalité ;

— les soins aux malades ;

— l'ensevelissement en terre sainte des cadavres des individus morts en prison, en la rivière ou par la ville.

---

(3) Logeant les pèlerins « *passant* » par la rue Saint-Denis, il recueillit souvent des « Jacquets » se rendant vers Compostelle avant l'ouverture, en 1350, de leur gîte particulier, l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, soit un siècle et demi plus tard [3]).

(4) Aucun rapport avec les jeunes filles prolongées qualifiées du même nom.

1) **L'hospitalité**

La prostitution a toujours existé rue Saint-Denis. Pas plus Charlemagne, partisan de la manière forte pour la supprimer (808), que Saint Louis pour la réglementer (1254-1259), que certains de leurs successeurs ou parlementaires-républicains favorables à sa libération surveillée, n'ont résolu ce problème social, ce quartier est resté un quartier « chaud » de Paris.

Plus réalistes, des œuvres religieuses locales essayèrent d'en limiter les excès :

— *Œuvres de redressement* pour la rue Saint-Denis, filles-Dieu (1225), filles-repenties de Saint-Magloire (1580), Madelonnettes du quartier Saint-Martin tout proche, etc.

— *Œuvre de protection,* l'hôpital de Sainte-Catherine se réserve l'accueil provisoire des jeunes filles et femmes arrivant de province pour se placer ou régler procès ou affaires de famille.

Les statuts des Catherines portent « qu'*elles doivent les panser, traiter et chauffer au charbon quand la saison le requiert* ». Elles avaient au départ 15 grands lits garnis de linge et couvertures en deux grandes salles basses.

« Parfois les lits sont si pleins qu'on est contraint de coucher plusieurs femmes entre les deux portes de la maison où on les enferme, de peur qu'elles ne fassent mal ou qu'il leur advienne quelque inconvénient de nuit » (Du Breuil, 1639 [5).

L'affluence obligeait de limiter le séjour à trois nuits consécutives. Ce fut là le premier asile de nuit pour femmes à Paris et l'ancêtre de l'« *Œuvre de la protection de la jeune fille* », que nous avons encore connue il y a quelques décennies dans les gares de la capitale, évitant aux jeunes provinciales inexpérimentées la promiscuité des hôtels borgnes et le dragage des souteneurs.

Si certaines femmes recueillies étaient indigentes, en plus de l'hospitalité à Sainte-Catherine, elles percevaient « l'aumône de passage » pour la nourriture à l'Hôpital-Général (article 10 du règlement du 27 avril 1656).

2) **Soins**

Si, comme dans tous les hôpitaux du Moyen Age, l'hospitalité est la raison majeure, ce fut également un établissement de soins.

---

(5) Utilisé depuis le haut Moyen Age, alors terrain non clos hors-murailles, puis incorporé dans Paris, il fut entouré de murs et de portes (1186) avec église dans l'enclos.

Il fut entouré de galeries, dont les greniers servirent de charniers. Adossées à elles, des boutiques de lingères et de fripiers (autorisées par Saint Louis dès 1263) y attiraient la foule, malgré l'odeur particulière.

Site curieusement occupé par marchands, badauds, tire-laines..., réserves de troupes en cas de troubles, etc., foule coupée par les convois funèbres.

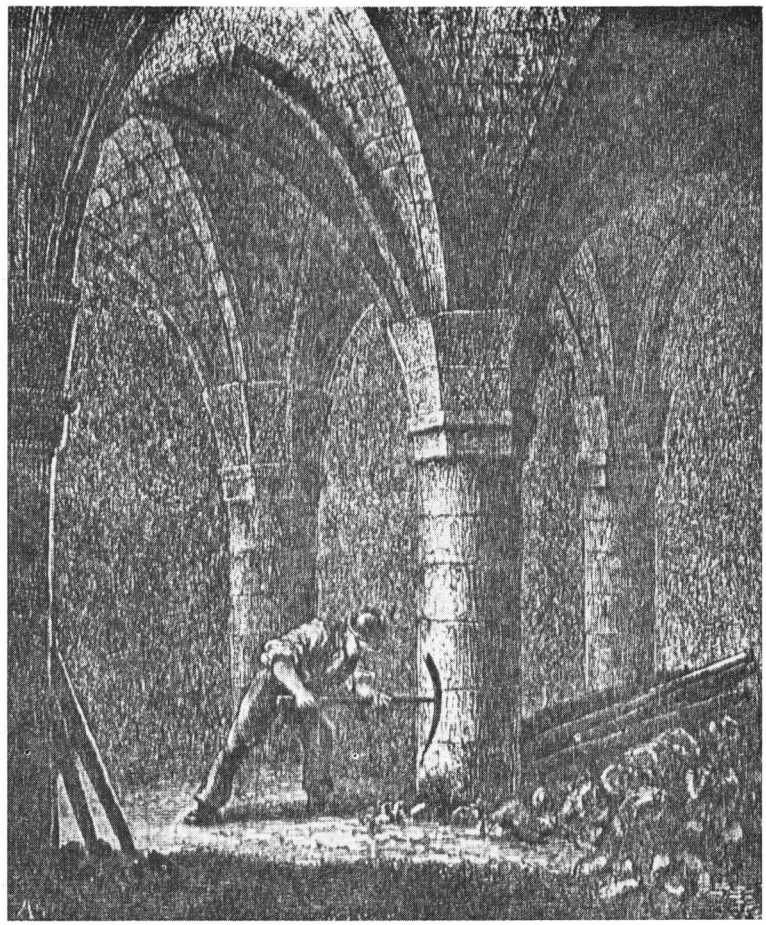

Fig. 2. — Salle basse de l'hôpital primitif de Sainte-Catherine.

Malheureusement, les documents confiés à l'A.P. de Paris ont disparu dans l'incendie criminel de l'avenue Victoria (Commune, 1871).

Une sentence de l'Officialité de Paris rapportée par Brièle [2, p. 7] nous en assure la véracité. La voici contée par cet auteur :

« En 1308 un clerc, Jacquet de Horet, avait commis quelque méfait. Arrêté il se fit reconnaître *malade* et porter à l'hôpital Sainte-Catherine où il fut mis... *à l'infirmerie entre les autres malades :*

Les deux sergents Clément d'Orly et Jean de Saint-Just qui l'avaient appréhendé l'enlevèrent de force, bien que l'hôpital fut un lieu d'asile inviolable, et l'emprisonnèrent au Châtelet.

Les religieuses portèrent la cause devant le Tribunal ecclésiastique (l'Officialité) pour violation de l'immunité du lieu et des franchises. Le Tribunal condamna

les deux sergents « à restituer le clerc à l'hôpital et à verser aux religieuses une amende de 400 livres parisis ».

L'amende était déjà fort élevée, mais la restitution difficile car, malmené, le malade était mort en prison.

Par une deuxième sentence, l'Officialité condamna les deux sergents à faire exécuter *une effigie en cire* de Jacquet de Horet et de l'apporter eux-mêmes à l'hôpital de Sainte-Catherine, de faire des excuses aux sœurs ; de plus, ils furent destitués de leurs charges. »

Ceci est un premier exemple d'orage, entre les Catherinettes et les séides de leur voisin, le Lieutenant de police du Châtelet. Nous en verrons bien d'autres ! Volontiers procédurières — qui ne l'est pas à l'époque ? — les Dames de Sainte-Cathehrine savaient jouer des deux autorités qui les régentaient : l'*Evêque* comme religieuses, le *Roi,* donc le Prévôt de Paris, plus particulièrement le Lieutenant de police, comme hospitalières, les utilisant conjointement ou les opposant l'une à l'autre avec une diplomatie astucieuse.

Filles de Saint-Augustin, les Catherines prirent volontairement une œuvre combien méritoire car répugnante :

3) L'ensevelissement des morts provenant des geôles, abandonnés sur la rue ou repêchés en Seine

Leur grand Maître avait écrit : « *...ensevelir les morts avec un respect pieux, honorer de tout son pouvoir leur dépouille mortelle, ce sont là des devoirs que l'Ecriture-Sainte place au rang des œuvres méritoires et louables.* »

Elles acceptèrent par esprit d'humilité cette tâche, au moins depuis le XIIe siècle, car une sentence du Prévôt de Paris (23 décembre 1371), confirmée par le Parlement (29 septembre 1372), réaffirme leurs droits sur une partie du cimetière des Innocents (5) qui leur est réservée pour l'ensevelissement des morts « qu'iceux corps soient apportés du Châtelet ou du dit Hôtel-Dieu » de Sainte-Catherine.

Le Grand-Châtelet était à la fois tribunal du Prévôt de Paris et prison. Le Lieutenant de police et ses sergents assuraient le fonctionnement de cet organisme complexe. En 1977, notre regretté collègue le Pr Gutman [8] nous a montré le rôle du service médical de cette maison et l'origine du mot *morgue* créé à partir de sa salle des morts.

Morts en prison (parfois des sévices subis) ou victimes des assassinats ou des duels nombreux dans les rues ou noyés repêchés ; après un séjour plus ou moins prolongé (6) sur le pavé de la basse-geôle (la morgue), pour être reconnus éventuellement, les corps étaient acheminés vers Sainte-Catherine.

---

(5) Voir notre bas de page 242.

(6) 4 à 7 jours, comme il résulte de l'examen (entrées et sorties) des livres de la morgue du Châtelet.

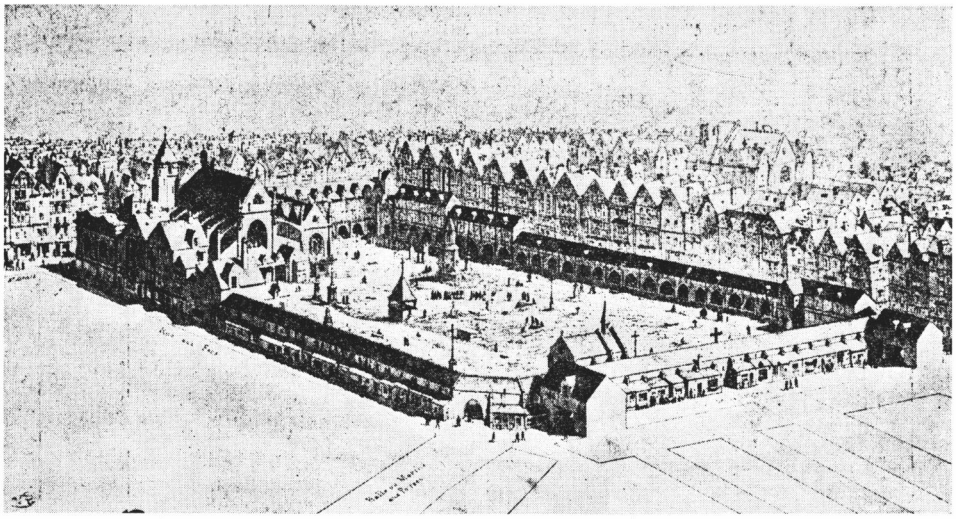

Fig. 3. — Le cimetière des Innocents (1552)

Là, les religieuses les lavaient, les enveloppaient dans un suaire, cousu vraisemblablement, comme l'on voit procéder leurs consœurs augustines de l'Hôtel-Dieu (fig. 4).

Puis après une messe en la chapelle, un convoi avec un prêtre desservant de Sainte-Catherine les conduisaient en terre bénie dans la partie réservée marquée par une croix dans le cimetière des Innocents (fig. 5).

On peut juger de l'abnégation nécessaire quand on note les médecins commis aux autopsies au XVIe siècle écrivant : « ... attendu la grande corruption, la pourriture, la puanteur, il n'a pas été possible d'examiner le cadavre pour découvrir la cause de la mort ». Les chambres froides des morgues modernes ont changé cela !

Nombre de cadavres ensevelis ? Les actes signés par les greffiers de justice signalent qu'en 4 mois de 1612, 98 corps furent transportés à Sainte-Catherine, venant de la basse-geôle du Châtelet (DU BREUIL, 1639 [5]).

Faible compensation, les vêtements et objets se trouvant sur les cadavres leur revenaient, mais ceux-ci arrivaient souvent nus, dépouillés soit par des malandrins, soit par les policiers eux-mêmes. Le petit pécule provenant des ventes aux fripiers était enlevé aux Catherinettes.

Si ce vol de vêtements fut une cause répétée de conflits avec les agents du Châtelet, il y en eut de plus graves. Ce fut surtout le refus absolu des Catherines, s'appuyant sur la doctrine prêchée par l'évêque dont elles dépendaient, de placer en terre bénie les suicidés.

Fig. 4. — Soins aux malades à l'Hôtel-Dieu de Paris (gravure sur bois du XVIe s.).

Une fois, en 1494, cela tourna au drame ! Un Commissaire du Châtelet fit porter à Sainte-Catherine un pendu ; les religieuses refusèrent de le recevoir car « *... c'estait grand péchier et grande faulte et grand esclande de contraindre les dictes religieuses de mettre un omicide la corde au col, en terre sainte, qu'elles ne feraient, ni recepveraient aucunement sans avoir lettre de l'Evêque* ».

Au nom de la Justice du Roi, le Commissaire avec ses sergents envahit l'hôpital, fit crocheter des serrures, enfoncer des portes, molesta gravement maître et religieuses, installa le cadavre à l'hôpital, puis obligea le fossoyeur de Sainte-Catherine à l'enterrer dans l'enclos réservé.

Les Catherines offensées tinrent tête à la Police. La Justice intervint doublement :

— condamnant l'acte de force des gens du Châtelet ;

— rappelant l'ordre d'envoyer les cadavres avec les vêtements trouvés sur eux, dont la propriété revenait à l'hôpital, et non « *... tous nus en leurs chemises ou un meschant pourpoint, comme il était coutumier de le faire* » (8).

Les inhumations « aux Innocents » par les Catherines se maintiennent jusqu'en novembre 1790, date où les cimetières dans Paris furent interdits. Elles obtinrent provisoirement de mettre les corps dans le nouveau cimetière dit de Clamart de l'Hôtel-Dieu, puis achetèrent un terrain voisin de celui-ci, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel, qu'elles utilisèrent jusqu'à la suppression de l'hôpital en 1794 (9).

Les besoins matériels étaient considérables. Grâce à des dons permettant l'achat de maisons voisines, la reconstruction de la chapelle (1479) et l'extension de l'hôpital (1616) furent possibles. Deux entrées, une sur la rue Saint-Denis : porche précédant la chapelle où les filles devant coucher le soir s'assemblaient ; une porte charretière, rue des Lombards, par où devaient entrer vraisemblablement les cadavres venant de la basse-geôle du Châtelet.

Neuf Catherines au départ — il n'y avait que 11 cellules dans le dortoir primitif — mais 30 religieuses ou novices au XVIIe siècle.

Leurs humbles travaux montrent leur charité agissante. De leur mysticisme je ne donnerai que deux exemples extrêmes :

— la claustration volontaire d'une d'entre elles, Alix-la-Bourgotte, qui vécut 48 ans (1418-1466) recluse, murée dans le cimetière des Innocents, ne communiquant avec l'extérieur que par une étroite fente pour le passage des aliments ;

---

(7) Les corps des suicidés pouvaient être envoyés à la voirie près du pilori de Montfaucon. Le même problème se posa plus tard pour les Huguenots, mais ceux-ci eurent une partie réservée dans le cimetière de l'hôpital de la Trinité, toujours rue Saint-Denis [4].

(8) Bien que les inhumations y fussent interdites depuis 1803, ce cimetière dit « de Clamart » ne fut définitivement supprimé qu'en 1814.

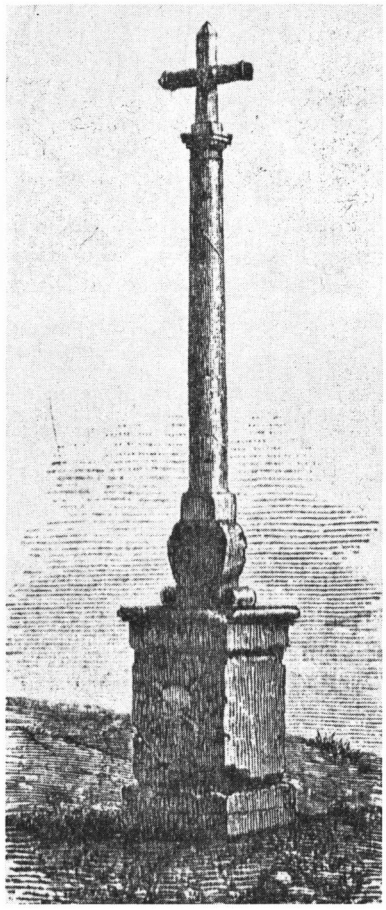

Fig. 5. — Croix de Sainte-Catherine au cimetière des Innocents.

— au XVIIIe siècle, l'exaltation janséniste dressa un certain nombre d'entre elles contre les autorités de l'Evêque et du Roi auxquelles elles opposèrent celle du Parlement. Plusieurs vécurent et moururent sans sacrements plutôt que d'accepter les confesseurs qu'on voulait leur imposer.

Budget

Comment pouvaient-elles assurer le budget de leur maison couvrant les dépenses :

— entretien des 3 dortoirs dont un de 21 grands lits (inventaire de 1790), le nombre des filles hébergées atteignait certains soirs jusqu'à 90, il nécessitait parfois (aux mauvaises années de disette) la présence de la police pour refouler celles en surnombre ;

— soins en infirmerie ;

— distribution d'aumônes et d'aliments aux portes ;

— obsèques des cadavres abandonnés (linge, convoi, fossoyeur, etc.).

uniquement grâce à la charité inlassable des Grands et Petits. Sous des formes diverses on trouve :

— la protection par les bulles des papes (Honorius III, Grégoire IX, Nicolas IV, Clément VII, etc.) ;

— des quêtes et secours sollicités pour elles par les évêques de France (1335) ;

— des faveurs royales parfois très singulières telles que droit de fabriquer et de vendre bière et cervoise (1346) sans payer droits ou impôts (1361, confirmés en 1374) ; octroi de sel sans payer gabelle, exemption de nombreux impôts (1588-1639), de monter la garde aux portes de la ville (9).

En plus, des droits à percevoir sur certaines inhumations aux Innocents, etc.

Avec adresse, quand on leur parlait impôt civil, elles invoquaient leur état monacal ; si l'on grevait les monastères, elles se disaient hospitalières, échappant ainsi — grâce au préjugé favorable — aux poursuites fiscales.

Avec les dons et héritages reçus, elles avaient fini par constituer un domaine (maisons et terres) important.

Parfois, leurs forces s'épuisaient ; elles partaient se refaire dans un enclos dit « Le Pressoir », leur appartenant rue Saint-Denis, voisin du couvent des Filles-Dieu, près de la muraille. Cette maison, semi-campagnarde, était favorable aux convalescences, malgré la proximité de la « *Cour des miracles* ».

Ainsi, dans la charité de tous les jours, six siècles passèrent ; seule évolution, les Catherines — innovant encore — créèrent un office de placement parisien pour leurs protégées provinciales. Elles paraissaient invulnérables mais, le 13 février 1790, un décret de l'Assemblée constituante supprime toutes les congrégations. Comme les autres, la Communauté de Sainte-Catherine est dissoute, mais les services rendus sont si patents qu'elles se maintiennent en activité jusqu'au 11 juillet 1794 dans leur maison, rue Franciade, nouveau nom de la ci-devant rue Saint-Denis.

Les 19 religieuses restantes quittent alors les lieux.

Une partie des locaux sont attribués à l'Institut national des Aveugles (loi du 14 thermidor an III = 28 juillet 1795). La chapelle est transformée en théâtre (dès 1793), puis les théophilanthropes (10) s'y réunissent. Les parties restantes sont transformées en logements particuliers et vendues par l'Administration des Hôpitaux.

---

(9) Les religieuses n'avaient pas à prendre la garde aux portes, mais devaient payer des mercenaires pour les remplacer.

(10) Baptisés par dérision à l'époque par le peuple de Paris : la secte de la « *théorie des filous en troupe* ».

Plus tard, la chapelle sera démolie (1853), puis l'élargissement de la rue Saint-Denis, le percement du boulevard Sébastopol, effaceront même les vestiges de l'hôpital Sainte-Catherine.

⁂

Bien que presque deux siècles nous séparent de ce départ, il nous a paru que les services rendus pendant six siècles à la population la plus humble de Paris et de province justifiaient ce modeste hommage aux Catherines.

N'oublions pas leur charité inlassable et inventive, créant des œuvres sociales qui se sont maintenues depuis : protection des jeunes femmes, asile de nuit féminin, bureau de placement, sans omettre les soins journaliers à l'hôpital et les secours aux indigents et surtout les derniers devoirs rendus aux morts abandonnés de tous, leur procurant des obsèques décentes en terre bénie.

En 1885, Guillot [6] résumait ainsi leur œuvre bienfaisante : « *Leur charité envers les morts leur permettait de protéger la vie... et la vertu de pauvres femmes abordant la grand'ville et ses périls.* »

Le contact permanent au service des plus humbles valut aux Catherinettes une grande sympathie parmi les Parisiens. A l'évocation de leurs mérites se mêlait peut-être le souvenir de leurs démêlés fréquents, souvent victorieux parfois héroï-comiques, avec les sergents du Châtelet, car il n'y a pas qu'à Lyon que la foule aime voir Guignol rosser le Commissaire !

THE HOSPITAL SAINTE-CATHERINE IN PARIS (1184-1794)

The "Catherinettes" sisterhood of the Sainte-Catherine hospital in the rue Saint-Denis (1184-1794) *was very popular among the Paris population.*

Caring for the transient hospitalization of young wemen coming from the country in a "hot" part of the city, they started the work of protection of girls, organizing later on their placement. Caring for the sick people, they also buried the deads from the jails or drowned in the Seine river. Although collaborating with the Châtelet, they sometimes had heroic-comical troubles with the police.

QUELQUES RÉFÉRENCES

1. BRIÈLE L. — « L'hôpital de Sainte-Catherine en la rue Saint-Denis (1184-1790) ». - Paris, Imp. Nle, 1890, 88 p. in-8°.

2. BRIÈLE L. — Collect. document « Histoire des Hôpitaux de Paris ». - *Inventaire.* Arch. hosp. antérieures à 1790. Hôpital Sainte-Catherine. - Imp. Nle, 1888, 363 p.

3. CHEYMOL J. — Hôpitaux et confréries des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle à Paris ». - *Hist. des Sc. méd.*, 1980, 14, 29-42.

4. CHEYMOL J. — « L'Hôpital de la Trinité en la rue Saint-Denis à Paris (1201-1790) ». - *Hist. des Sc. méd.*, 1983 (à paraître).

5. DU BREUIL R.P.F.J. — « Le théâtre des antiquités de Paris ». - *Sté des Imprimeurs*, Paris, 1659. - Livre 3, p. 710-718.

6. GUILLOT A. — « Paris qui souffre. La basse geôle du Grand-Châtelet et les morgues modernes ». - Rouquette, Paris, 1888, 327 p. - 2e édition.

7. GUILLOT A. — « Paris qui souffre. Les prisons de Paris ». - Rouquette, Paris, 1890, 499 p.

8. GUTMANN R.A. « Le service médical des prisons du Châtelet au début du XVIIIe s. ». - *Hist. des Sc. méd.*, 1977, II, 60-79.

9. « Histoire de la ville de Paris ». - Desprez. Paris, 1735. - V, art. VII, « Les Hôpitaux... ».

10. HUSSON A — « Etudes sur les hôpitaux ». - P. Dupont, Paris, 1862, 607 p.

11. HURTAUT, MAGNY. — « Dictionnaire historique de la ville de Paris ». - 1779. - 4 vol. - Réédité en 1973, Minkoff, Genève.

12. LE GRAND L. — « Les Maisons-Dieu et les léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIVe s. - *Mémoires Sté Hist. de Paris*, 1897, 24, 272.

13. TROCHE. — « Notice sur l'ancien hôpital de Sainte-Catherine ». - *Revue archéologique*, 1853, 10, 29-38.

14. VIMONT M. — « Histoire de la rue Saint-Denis ». - *Les Presses modernes*, Paris, 1963. - Tome I : « De ses origines à la Révolution », 398 p. - Tome II : « Pendant la Révolution », 352 p.